

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,  
à La Haye, Logg. Nieuwe  
dierrière le Prinsgracht, N° 143.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, Libraire,  
Dons, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction française de ports.

ABONNEMENT.  
La Haye. Provinces.  
12 mois. 26 fl. 30 fl.  
6 mois. 14 fl. 16 fl.  
3 mois. 7 fl. 8 fl.  
Les premiers 5 lignes à 1.50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

**LA HAYE, 15 Juin.**  
**Finances des Pays-Bas.**  
Le Bulletin des Lois contient dans son dernier numéro l'arrêté royal suivant, qui fixe à cinq millions de florins le capital destiné au remboursement de vingt-cinq séries d'obligations portant intérêt de 4 p. 100, à charge du ci-devant Syndicat d'Amsterdam.

Par arrêté du 27 mars 1845, contenant les dispositions relatives au remboursement de ce qui reste encore des obligations du ci-devant Syndicat d'Amsterdam, de fl. 50,335,200. Ayant pris en considération, qu'en vertu de l'art. 3 de notre arrêté ci-dessus mentionné, et conformément à nos arrêtés des 13 et 27 avril, 22 mai, 9 juin, 5 juillet, 6 et 9 octobre et 6 novembre 1845, il a été rendu remboursables celles des obligations dont les numéros sortants étaient compris dans les séries sorties lors des différents tirages au sort qui ont eu lieu en vertu des arrêtés mentionnés ci-dessus, et dont le total s'élève à un capital de fl. 54,835,200;

Wantant fixer le capital pour les obligations restant encore à rembourser à 5 millions.  
Sur le rapport de notre ministre des finances, du 1<sup>er</sup> juin 1846, n° 113 (secret).  
Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les obligations appartenant aux vingt-cinq dernières séries, sorties lors du tirage général, qui a eu lieu le 31 mars 1845, seront remboursées le 1<sup>er</sup> juillet 1846. Le capital nécessaire à cette fin est fixé à cinq millions de florins.  
A partir du 30 juin, ces obligations cesseront de porter intérêt.

Les détenteurs d'obligations remboursables d'après les dispositions ci-dessus, peuvent se présenter à cette fin au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, pour remettre leurs obligations accompagnées des certificats pour l'obtention de nouveaux coupons, contre la remise desquelles se fera le remboursement du capital avec intérêt de trois mois en assignations sur la Banque des Pays-Bas.  
Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel des Lois, et dont copie sera transmise à la Chambre des Comptes.  
La Haye, 8 juin 1846.  
Le ministre des finances, **GUILLAUME.**

L'anniversaire de la naissance de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas a été célébré samedi dernier de la manière accoutumée. Il y a eu une grande revue des troupes de la garnison et S. M. la Reine a donné une soirée dansante à la résidence d'été *Buitenvorst*.

Hier a eu lieu à Rotterdam une véritable fête nationale, pour plusieurs sociétés de tireurs d'arbalète du royaume; celles de La Haye, de Delft, de Leide, de Rotterdam et de Gorcum ont concouru au premier prix. La lutte a été vive. Les tireurs de La Haye et de Delft, qui paraissent être les plus forts, avaient tiré

avec une égale adresse; le nombre des points étant le même, un seul coup devait décider. Delft tira le premier, son représentant toucha le noir du centre. Grande joie parmi ses compagnons; car, pour vaincre, il fallait toucher le cœur du centre. M. van Someren, membre de la société de La Haye, prépare son arc, la flèche part et se place juste au milieu du centre, en sorte que la société de La Haye a remporté le premier prix.  
Un brillant bal a terminé cette fête.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les quatre premiers mois des années, 1846, 1845 et 1844, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

**Importations des Pays-Bas en Belgique.**

	1846.	1845.	1844.
<b>BESTIAUX</b> — Bêtes bovines, veaux exceptés,	3,799	2,201	—
» Moutons et agneaux,	9,648	9,048	—
BOIS de construction, non scié,	78	230	—
Café,	643,501	1,293,224 (1)	—
GRAINES de colza, de navette, de lin et de chanvre,	125	362	—
GRAINS. — Froment,	1,580,521	3,320,590	2,002,587
» Orge et escourgeon,	2,190,118	7,099,831	6,319,195
» Avoine,	437,802	1,491,635	1,619,356
LAINES en masse,	55,905	—	—
LIN brut,	217,405	105,561	—
TABACS non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amérique septentrionale,	72,505	172,387	—
TABACS fabriqués en carottes, en poudre, etc.,	2,326	3,777	—
<b>Exportations pour les Pays-Bas.</b>			
	1846.	1845.	1844.
ARMES PORTATIVES,	97,549	19,028	—
CHARBON de terre,	24,714	41,320	—
» Fonte ouvrée,	60,579	54,693	—
» Ouvrages de fer battu,	57,717	286,564	—
» Clous,	541,937	1,339,901	—
LIVRES. — Brochés, en feuilles et reliés,	13,806	26,417	—
MACHINES ET MÉCANIQUES. — Appareils complets en fer,	105,958	8,193	—
TISSUS DE COTON,	224,257	279,137 (2)	—
TISSUS DE LAINE. — Draps et étoffes similaires,	33,730	22,520	—
» Autres que les draps,	4,893	8,041	—
TISSUS de lin, de chanvre et d'étoffe,	61,238	121,742 (3)	—
VERRES. — Cristallerie unie ou moulée,	3,087	26,706	—
» Verre à vitres,	298,421	478,197	—
Zinc laminé,	87,737	115,595	—

Les déplorable événements dont la Gallicie a été le théâtre, ont donné naissance à une foule d'articles publiés dans les journaux; les uns décèlent une parfaite connaissance de l'état de la question; quant aux autres, on y proclame des tendances

- (1) Les 643,501 kil. de café importés des Pays-Bas en 1846 se répartissent ainsi : 478,802 kil. en janvier, 11,265 en février, 71,293 kil. en mars et 92,141 en avril.
- (2) Les 224,257 kil. de tissus de coton exportés aux Pays-Bas en 1846, se répartissent ainsi : 19,186 en janvier, 92,340 en février, et 80,520 en mars et 92,202 en avril.
- (3) Les 61,238 kil. de toiles exportés aux Pays-Bas, en 1846, se répartissent ainsi : 3,200 en janvier, 13,117 en février, 23,899 en mars et 10,022 en avril.

effort, elle s'éleva en même temps au-dessus de l'état moral de son époque? Ne serait-ce pas trop requérir de la nièce des Guise, de l'épouse d'un Valois, de la belle-sœur de Charles IX et de Henri III, et d'une jeune princesse exposée chaque jour à l'influence des mœurs délétères dont les Médicis répandaient partout autour d'eux la fatale contagion, que Marie fut restée seule sans souillure au milieu des hideuses corruptions qui l'environnaient? Qu'arrivée innocente et pure comme la neige des montagnes de sa patrie, elle fût revenue en Ecosse, après la mort de François II, sans avoir laissé derrière elle, en échange de ce qu'elle avait acquis d'expérience et de savoir, (1) quelque chose de cette innocente simplicité, de ces tendres sympathies qui, avec la beauté, formaient sa seule dot?

L'impitoyable haine, dans de vénales chroniques, n'a rien voilé que les vertus de la reine martyre. Rien n'a été sacré pour elle. L'impudique, elle a révélé dans ses récits jusqu'aux mystères de la couche nuptiale! Elle a suivi Stuart dans la prison où, pendant dix-neuf années, fut cachée aux yeux du monde la femme la plus belle dont la peinture ait conservé les traits! Elle a épié ses regards, traduit son silence en paroles accusatrices; elle a lu d'un œil profane toutes les douleurs que la plume de Marie épanchait sur le papier! Gnome hideux, elle s'est assise sur sa poitrine, pour saisir les phrases incohérentes des rêves de la captive! Elle l'a suivie sur l'échafaud et ne s'est dessaisie de sa proie que pour la jeter au bourreau..., et même après trois siècles. Goule obscène, elle erre autour de son tombeau comme pour en écarter les douces sympathies...

Mais la muse tragique a vengé l'héroïne de ses plus nobles chants : Schiller, en Allemagne, a offert un chef-d'œuvre expiatoire à sa mémoire, et en France, Le Brun, dans *Marie Stuart*, sans imiter les écarts du théâtre anglais, semble s'être inspiré et du génie de Schiller et de celui de Shakespeare. Comme le barde de l'Avon, il trouve un langage pour dire ces douleurs du cœur, qui, longtemps après que les larmes ont cessé de couler, laissent l'âme plongée dans une vague mélancolie; — sa poésie arrive au cœur, parce que la passion y parle comme dans la vie réelle sans jamais paraître restreinte par les entraves du rythme. Les vers de Le Brun sont har-

(1) Brantôme qui l'avait vue à son arrivée en France lorsqu'elle n'était encore que dauphine, dit « qu'étant en l'âge de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roy Henry, la reine, et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avait faite, s'oubtenant et défendant, contre l'opinion commune, qu'il était bien seant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux. — Heureuse si le roy son mari n'eût été emporté par la mort, ny elle restée veuve au beau avril de ses plus beaux ans, n'ayant joui d'amour, plaisir et félicité que quelque quatre années! »

bien propres à aigrir encore davantage les esprits. Il serait convenable de ne pas porter à cet égard des jugements prématurés, du moins pas avant qu'on ne connaisse les résultats de la commission d'enquête de Craoovie et de celle établie à Tarnow par ordre du gouvernement autrichien. Nous nous bornons à rappeler ce que le gouvernement autrichien a fait et ce qu'il paraît vouloir encore faire pour le bien-être de la province. On sait que des lettres patentes ont aboli les corvées désignées sous le nom de charrois au long cours, et accordé aux paysans, dans des cas particuliers, de porter directement leurs plaintes devant le chef du cercle et de s'adresser même au gouvernement. On assure maintenant que les corvées et les redevances auxquelles est assujéti le paysan vis-à-vis du propriétaire foncier ne seront plus acquittées en nature, mais qu'elles seront remplacées par un cens, qu'il paiera au trésor au profit du propriétaire; le trésor retiendra sur la somme payée les impôts dus à l'état et délivrera pour le reste des coupons, qui dans le pays seront bientôt au dessus du pair.

A la chambre des députés de France du 12 de ce mois, M. Ternaux-Compans a interpellé le gouvernement sur la question de savoir quel parti il prendra relativement aux lettres de marque qui seront délivrées dans la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique.

« Dans la guerre qui vient d'éclater entre le Mexique et les Etats-Unis, a dit l'orateur, le premier de ces deux pays a déjà parlé de délivrer des lettres de marque; je demande à M. le ministre s'il entend permettre l'abus qu'on pourrait faire de ces lettres de marque.

Il a été proclamé plusieurs fois, par plusieurs de nos amiraux, que tout bâtiment armé en course doit être commandé par un homme appartenant à la nation qui a délivré les lettres de marque, et doit avoir un équipage dont la majorité appartient aussi à cette nation, sous peine d'être considéré et traité comme pirate.

Je demande quelle est la décision du département de la marine entend tenir dans la circonstance qui se présente.

Le ministre de la marine a fait la réponse suivante :

A la demande qui m'a été adressée par l'honorable M. Ternaux-Compans je dirai que la règle qui dirige le droit public en France est celle-ci : Pour qu'un bâtiment puisse, en temps de guerre, faire la course sous pavillon français, il faut que le capitaine de ce navire soit Français, que les équipages soient Français, et que les deux tiers de l'équipage soient Français.

Je dirai cependant que, dans diverses circonstances, il a suffi que les trois cinquièmes de l'équipage fussent français.

C'est à ces conditions que les lettres de marque sont délivrées, en temps de guerre, sous pavillon français.

Est-ce à dire que les bâtiments étrangers qui ne seraient pas dans des conditions parfaitement identiques devraient être considérés comme forbans? A cela j'ai deux réponses à faire : c'est que la situation du forban est déterminée par une loi de 1825 dans des termes précis, c'est que dans cette loi se trouvent les conditions auxquelles un bâtiment est réputé forban; mais évidemment les bâtiments de guerre qui seraient chargés d'entreprendre une croisière dans les lieux où notre commerce pourrait être exposé à des dangers; ces bâtiments, s'ils rencontraient des navires faisant la course sous un pavillon étranger, sans un capitaine français, et sans que la nation qui aurait délivré les lettres de marque, et sous l'équipage dont la majorité serait dans la même condition que ce capitaine, ces bâtiments devraient prendre telles mesures qu'ils jugeraient convenables; mais ce serait seulement à la législation française, dans les ports mêmes de France, qu'il appartiendrait de statuer sur le sort du navire armé en course.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 16 JUIN 1846.

### MADemoiselle RACHEL.

MARIE STUART.

Les chroniques du 16<sup>me</sup> siècle, si pleines d'événements importants, si palpitantes de l'intérêt qui s'attache toujours aux grandes infortunes, n'offrent rien dans leurs récits qui remplisse l'âme de ces émotions tendres et tragiques à la fois, qui font naître l'histoire de Marie Stuart.

Il faut avoir eu le cœur trempé dans le fiel des doctrines de la secte sombre et impitoyable qui, dès la naissance de cette princesse, au milieu des drages de guerres civiles et religieuses, s'attachant à son berceau, la poursuivit de sa haine jusqu'à l'échafaud, pour ne pas éprouver un sentiment indéfinissable, mêlé et d'inquiètes sollicitudes et d'un amour pur comme celui des anges, pour cette femme infortunée.

Transportée, à peine sortie de l'enfance, à la cour de France où un jeune homme débile la fit asseoir à ses côtés, en la nommant reine, sur un trône où lui-même n'apparaissait que comme l'ombre de la royauté, tandis que les princes français exerçaient tout ce qu'il y a de réel dans l'autorité souveraine; douée de tout ce que l'esprit peut ajouter de fascination et de grâce à la beauté et à la jeunesse, Marie, comme un myrte qui a longtemps languï sous un ciel inclément, sentit s'épanouir en France tout ce que son âme recélait de sensibilité, spectacle d'une civilisation naissante, mais loin d'être encore au niveau de ce que son génie présentait de développements, elle fleurit sur cette terre où les semences d'art, de poésie, de science, se développaient avec précocité. Assoupissant la langue française, alors rude et sauvage, elle soupira des chants où, après deux siècles et demi, Lamartine n'aurait pas un mot. Comprenant que la secte italienne allait bientôt révéler ces accords inspirés dont les écrivains de la Grèce nous ont transmis les prodiges, cette harmonie qui civilisait les peuples barbares et dont les poètes anciens empruntèrent la puissance pour fortifier l'autorité de leurs lois, elle étudia les préceptes de l'harmonie avec Rizzo, — plus tard victime infortunée des fureurs jalouses de Darnley.

Parce que dans la marche de l'intelligence Marie devança d'un siècle la génération qui la saluait comme un jeune astre, signe révélateur d'une nouvelle ère de la pensée, d'une nouvelle alliance entre le ciel et la terre, entre l'esprit et la matière, — subit-il été juste d'exiger, que, par un double

monieux, mais nous ne sentons pas le travail par lequel le poète a produit la mélodie qui nous charme.

Si Marie Stuart n'avait pas été écueille longtemps avant que Mlle Rachel eût commencé son règne sur la scène tragique, on croirait que le poète a composé ce drame pour déployer dans tout son éclat, le talent de la jeune actrice.

On entend la voix de Marie avant de la voir sur la scène — c'est comme un prélude qui annonce les accents harmonieux qui vont charmer nos oreilles. — Marie n'a rien perdu dans sa prison de sa majesté et de sa beauté de reine, et souvent, en dépit de sa pieuse résignation, l'orgueil de la beauté et du rang suprême eurent d'une éclatante auréole le front décoronné de la royauté captive. Elle vit bien que la reine d'Angleterre triompha de la reine d'Ecosse — mais elle vit aussi que Marie Stuart triompha d'Elizabeth par la puissance d'attraits que le malheur, la captivité, la menace sans cesse répétée de l'échafaud, n'ont pu flétrir.

Evoquer l'ombre de Marie, — non! devenir pour quelques heures Marie elle-même — la montrer, non pas seulement là où le poète l'a prise, dans la prison où elle languit depuis de longues années, mais, par la magie rétrospective du génie, la présenter au même temps telle qu'elle apparut à la France étonnée, à l'aurore de sa vie, dans la première splendeur de sa beauté, — telle était la tâche hardie que Rachel avait entreprise et qu'elle a accomplie avec un si brillant succès.

Quel champ plus vaste fut jamais offert au génie d'une actrice inspirée? Nous ne dirons pas que l'illusion a été complète, car même dans le sommeil le plus profond, alors que l'âme, dégagée des entraves de la scène, flotte dans le vague de rêves capricieux, il reste presque toujours quelque conscience que le réveil de la raison va bientôt dissiper, comme les brumes du matin, ces créations fantastiques. Il faudrait violenter la raison pour qu'elle vint briser la qualité de l'actrice sublime et de la royauté captive. C'était Marie elle-même! Déjà elle est visible à tous les regards, lorsqu'encore dans la prison, dont les portes viennent de s'ouvrir, sa voix retentit mélodieuse comme les harpes des anges.

Citons ces vers : le lecteur en retrouvera la douce mélodie dans ses souvenirs.

Mlle Rachel dans le rôle de Marie Stuart.  
D'un bonheur que je crains de voir s'évanouir.  
Laisse mes lèvres pas errer à l'aventure.  
Je voudrais m'emparer de toute la nature.  
Combien le jour est pur! que le ciel est serain!  
Ne sommeillé-je pas? n'est-ce qu'un songe vain?

Les dernières nouvelles qui nous sont arrivées directement de Borabora (archipel de Tahiti) nous ont appris qu'à cette époque le *Spargé Duménil* et le bateau à vapeur le *Phaéton* avaient été expédiés à Huahine, pour commencer par cette île la soumission des îles sous le vent, qu'ils devaient terminer par celle de Borabora.

Si nous en croyons une correspondance de Tahiti, que nous trouvons dans le journal anglais de *Times*, et qui n'a porté pas de date, les opérations de l'escadre française auraient été moins promptes et moins décisives que l'on pensait. Suivant ce journal, la reine d'Huahine n'ayant pas voulu consentir à se mettre sous le protectorat de la France, le commandant de l'expédition, après lui avoir accordé quatre jours de réflexion, a débarqué 500 hommes qui ont trouvé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. 2,000 indigènes étaient disposés pour repousser l'attaque, et les Français ont été obligés de se rembarquer, avec perte de 50 hommes tués et un grand nombre de blessés.

Les nouvelles de Tahiti que donne le *Times*, fait remarquer l'*Epoque*, sont ordinairement empreintes d'une si grande malveillance, qu'on ne saurait les accueillir avec trop de réserve. Celle-ci nous paraît d'autant plus mériter confirmation, que le journal anglais, en la publiant, n'en donne ni l'origine ni la date, et qu'il est assez probable qu'elle lui aura été communiquée par la société des missionnaires évangéliques de Londres, dont en pareille matière il est l'organe.

Plusieurs journaux de Madrid publient à la date du 7 juin une lettre de M. Antonio Rubio, secrétaire de la Reine, en réponse aux assertions de M. Thiers concernant la reine Marie-Christine, dans son discours prononcé à la chambre des députés dans la séance du 27 mai. On se rappelle que M. Thiers avait dit que la reine Marie-Christine avait laissé naître en son cœur une haine inqualifiable pour le fils de sa sœur, et qu'elle est allée, sous l'empire de ce triste sentiment, chercher à Naples un époux pour sa fille, le comte de Trapani.

Voici, d'après l'*Heraldo*, les passages principaux de cette lettre :

« Celle que puisse être la pensée de la reine-mère sur la convenance ou l'impossibilité de chacun des prétendants à la main de sa fille (en cela elle est parfaitement libre et comme reine et comme mère), elle a, et elle aura toujours, une liberté bien plus grande sur lequel elle a régné ; de très hautes considérations d'État et de politique ne sauraient être prises en compte ; mais, grâce au ciel, ces difficultés diplomatiques et politiques ne seront amenées par ces haines implacables qui ne sont pas dans le cœur d'une illustre princesse, qu'une célèbre infortune n'a pas fait repartir de sa élanéme. »

« La raison en est aussi simple qu'honorable : la reine Christine ne sait pas haïr. Elle a pu reconnaître que dans tous les partis il se trouvait des hommes et des doctrines utiles ; mais on ne saurait croire qu'elle aurait réservé sa haine et ses colères pour s'en laisser dominer dans la grave question qui doit assurer le bonheur personnel de sa fille, et au pays un long avenir de gloire ; on ne saurait croire qu'elle serait mue par de pareils sentiments plutôt que par de hautes considérations gouvernementales. Il n'est pas plus vrai que la reine-mère ait cherché avec empressement pour sa fille un prétendant politique. »

Il est étonnant que le sage et honnête historien, considérant si bien la politique contemporaine, ait été chercher à lui ôter l'origine et l'appui de la candidature qu'il déplorait. Cette grave affaire, qui a malheureusement troublé l'union de l'opinion modérée, aura bientôt un solennel éclairement. Alors cessera, pour cette auguste princesse, un martyre qu'elle ne souffrit qu'après du trône, celui d'être calomniée sans être défendue. »

### Situation du cabinet anglais

Un changement de ministère anglais, qui pourrait être la conséquence du rejet du bill de coercition. L'*Epoque*, journal ministériel, cherche à rassurer l'opinion contre sa chute. Les ultra-tories, dit-elle, pourraient s'entendre avec les whigs pour faire rejeter le bill de coercition, mais ils se divièrent le lendemain pour reconstruire le ministère, et en définitive, la fraction du parlement qui suit M. Peel serait encore la plus forte.

Nous ne nous dissimulons pas, dit l'*Epoque*, la gravité de certains faits. Il est certain que la défection de lord Stanley, que l'attitude hostile prise par lord Bentinck ont affaibli la situation du cabinet ; il est certain encore que les dispositions, au moins incertaines, de lord John Russell et des principaux membres du

parti whig, placent le ministère sous le coup d'un échec possible dans le parlement. Mais il est permis de douter que lord John Russell et ses amis persistent dans une ligne de conduite qui ne pourrait avoir d'autre effet que de ramener, à quelques mois de distance, la situation qui a mis sous un jour si éclatant leur impuissance dans les circonstances actuelles.

La coalition entre les whigs et les protectionnistes, peut, il est vrai, arriver à leur assurer la majorité contre sir Robert Peel ; elle constituerait ainsi, pour un cas donné, une majorité d'opposition ; mais il n'en saurait, en aucune façon, sortir une majorité de gouvernement. Les principes, les vues, les vœux des uns et des autres, sont en contradiction manifeste ; et du moment où il s'agirait de former une administration, ils se diviseraient nécessairement en deux minorités inférieures de beaucoup à celle qui, en tout état de choses, restera fidèle à sir Robert Peel.

Lord John Russell ne peut avoir aucune raison de penser qu'en s'alliant aux ultra-tories il agira dans l'intérêt et pour le triomphe prochain de son parti. Le rejet du bill de coercition ne rendra pas aux whigs la majorité qu'ils n'ont pu s'assurer, quand ils se présentaient avec la promesse de pousser plus loin que ne voulait le tenter sir Robert Peel la réforme de la protection douanière. Mais la chute de sir Robert Peel, si elle arrivait avant l'adoption définitive du bill des céréales, ne manquerait pas de compromettre irrévocablement le sort de ce bill, que sir Robert Peel a pu seul sauver jusqu'ici à travers les attaques passionnées dont il était l'objet.

Placé ainsi dans cette alternative ; ou de prêter son appui au ministère pour l'accomplissement d'une mesure qu'il croit nécessaire au maintien de l'ordre et de la paix intérieure, ou de faire échouer si près du port l'une des réformes les plus importantes qu'il ait écrites en tête de son programme politique, après avoir dû naguère renoncer à l'accomplir par lui-même, lord John Russell ne saurait s'arrêter à ce dernier parti, sans contredire ainsi la noble conduite qu'il a tenue dans ces derniers temps. En admettant même que la répugnance qu'inspire à l'honorable chef du parti whig le bill de coercition, soit sincère et fondée, nous aurions peine à croire qu'il y trouvât un motif suffisant pour persister dans son opposition.

En effet, le bill de coercition, par sa nature, par son objet, n'est et ne peut être qu'une mesure temporaire, dont le but est de mettre entre les mains du pouvoir toute la force dont le pouvoir croit avoir besoin pour traverser des circonstances difficiles. C'est un de ces actes législatifs qui n'impliquent ni un système, ni un principe, et qui peuvent être rapportés dès que la situation qui y a donné lieu a cessé d'exister, ou dès qu'une administration qui les désapprouve, succède à l'administration qui les a jugés utiles. Le bill des céréales, au contraire, est le premier pas, et un pas immense, fait par l'Angleterre dans la voie des réformes qui doivent opérer progressivement la reconstitution politique et sociale de la nation. C'est un de ces faits dont l'importance ne se borne pas au présent, qui engagent l'avenir tout entier, dont l'accomplissement marque l'intronisation d'un nouvel ordre d'idées et de choses, et qui portent leurs conséquences jusqu'aux plus lointaines destinées d'un peuple.

Nous ne verrions pas sans surprise, nous l'avouons, lord John Russell mettre en péril l'existence du cabinet et le triomphe

qu'il attend du bill de coercition.

Au reste, et lors même que la seconde lecture de ce dernier bill serait repoussée à la chambre des communes, par suite de l'alliance des whigs et des ultra-tories, tout ne serait pas dit sur l'existence du cabinet. Il resterait encore à sir Robert Peel le choix entre une retraite qui comblerait les vœux de ses adversaires, et un appel au pays du mauvais vouloir du parlement.

L'*Epoque* espère donc et désire le maintien du cabinet actuel autant qu'elle redoute le retour des whigs.

Le retour des whigs au gouvernement, dit-elle, aurait probablement pour conséquence, sinon de relâcher l'alliance intime qui assure à la France et à l'Angleterre une heureuse et pacifique prépondérance sur les affai-

res de l'Europe, du moins de provoquer de part et d'autre une réaction autorisée de récents souvenirs. C'en est assez pour déterminer toutes nos sympathies en faveur de sir Robert Peel, et nous avons la confiance qu'il sortira vainqueur de toutes les entraves que l'esprit de parti, les rivalités politiques et d'avidités intéressées, s'obstinent à dresser sur ses pas.

Dans un article publié par le *Morning-Chronicle* du 12 juin l'organe des whigs semble regretter vivement que sir Robert Peel, par sa persistance à ne pas ajourner les débats sur le bill de coercition, force les whigs, soit à trahir leurs convictions, soit en faveur des dispositions qu'ils croient inconstitutionnelles, soit à se rallier, pour les faire rejeter, au parti ultra-tories (protectionniste), dont ils savent fort bien que les intentions à l'égard de l'Irlande sont en réalité aussi favorables que celles de sir Robert Peel.

Cet article nous semble confirmer le bruit qui se répand qu'un grand nombre d'amis de lord John Russell s'abstiendraient de voter dans la question pour ne point contribuer au renversement du cabinet dans un moment aussi critique.

Quelques journaux espèrent que le ministère ne se retirera pas, même après une défaite éclatante sur la question irlandaise, et qu'il attendra que la réforme agricole et commerciale soit accomplie. Mais, si le cabinet avait eu l'intention de consentir à un pareil délai, il était bien plus simple d'ajourner deux mois encore, sinon de laisser dormir tout-à-fait le bill sur l'Irlande, plutôt que de se mettre dans la nécessité de garder le pouvoir après un échec parlementaire.

Il y a donc lieu de croire que sir Robert Peel veut se retirer immédiatement. C'est peut-être un sacrifice qu'il fait à son parti, car un grand nombre de ses membres auraient vu leur réélection compromise si la lutte électorale s'était engagée sur le terrain de la réforme agricole. D'ailleurs, il vaut mieux, de toutes les façons, pour sir Robert Peel et pour son parti, se retirer sur une question irlandaise, à propos d'une mesure transitoire de sa nature, qu'on ne serait point obligé de reprendre même de défendre plus tard, que de tomber sous une question de principe et de façon à être engagé pour l'avenir.

### Nouvelles d'Amérique

La question de l'Oregon, dit le *Journal du Commerce de New-York*, est résolue à la satisfaction générale ; du moins, c'est ce que nous apprenons par des lettres que nous apportent le *Credit-Western*, lettres émanées de source certaine. Cet arrangement laisserait à l'Angleterre toutes les îles Vancouver et la navigation du Columbia pendant un certain nombre d'années.

Le bruit avait couru que M. Pakenham, le représentant de l'Angleterre à Washington, avait tout d'abord protesté contre la marche suivie par les États-Unis dans la lutte qui s'engageait entre eux et le Mexique, menaçant de demander ses passeports, si satisfaction n'était pas donnée à ses réclamations en faveur du commerce britannique, lésé par le blocus qui venait d'être établi à l'entrée de Rio-Grande.

La nouvelle est démentie officiellement. En effet, cette façon hautaine de procéder s'accorderait peu avec les intentions conciliatrices témoignées au nom de lord Aberdeen, par M. Addington, chargé de répondre à la demande que venait de lui adresser M. Powles, président de l'association de l'Amérique du Sud et du Mexique. M. Powles sollicitait l'intervention de la Grande-Bretagne en faveur du Mexique et des États-Unis. Voici le texte de cette réponse :

Foreign-Office, 6 juin.

« Monsieur, je suis chargé par le comte d'Aberdeen de vous accuser réception de votre lettre du 2 courant, dans laquelle vous appelez l'attention de Sa Seigneurie sur les résultats désastreux que doit faire traîner la rupture qui a eu lieu entre le Mexique et les États-Unis, et dans laquelle vous exprimez le nom de l'association de l'Amérique du Sud et du Mexique, l'espérance que le gouvernement de Sa Majesté jugera convenable d'interposer ses bons offices afin d'opérer une réconciliation entre ces deux gouvernements. — Le gouvernement de S. M. connaît parfaitement bien tous les maux qui peuvent résulter de la rupture qui vient malheureusement d'avoir lieu entre les États-Unis et le Mexique ; il n'ignore pas surtout que les intérêts anglais ne peuvent pas manquer de souffrir considérablement d'un pareil état de choses. Vous pouvez donc être bien assuré que le gouvernement de S. M. suivra avec la plus grande vigilance la marche des événements, et saisira toutes les occasions favorables de

A mon cachot obscur suis-je en effet ravi ?  
Suis-je de mon tombeau remontré à la vie ?  
Et d'un air si libre et pur laisse-moi m'enivrer.

Et bien, épargne-moi de trop barbares soins,  
Et si ce n'est qu'un songe, ah ! laisse-moi du moins,  
Soudain et au moment ma chaîne douloureuse,  
Rêver que je suis libre et que je suis heureuse.  
Ne respire-je pas sous la voûte des cieux ?  
En espace sans borne est ouvert à mes yeux.  
Vois-tu cet horizon qui se prolonge immense ?  
C'est là qu'est mon pays ; là l'Ecosse commence.  
Ces nuages errants qui traversent le ciel  
Peut-être hier ont vu mon palais paternel.  
Ils descendent du Nord, ils volent vers la France.  
Oh ! saluez le lieu de mon heureuse enfance !  
Saluez ces deux bords qui me furent si chers !  
Hélas ! en liberté vous traversez les airs.

Toute cette scène est un triomphe de l'art — de l'art, mais de cet art qui se place à côté de la nature, dédaignant la jeunesse de distinguer l'illusion de la réalité. Nous craindrions d'être injuste envers la grande magicienne en décidant lequel de ses prestiges surgit avec une plus grande puissance de vérité. D'ailleurs, nous n'osions dire si Rachel a été plus admirable, plus fidèle à la nature là, où, en s'adressant, avec des intentions tendres et pathétiques, aux nuages que les vents ont détachés des montagnes de l'Ecosse et poussent lentement vers la France, elle leur dit de porter à cette grande patrie, qu'elle a tant aimée (2) ses souvenirs et ses douleurs ; ou bien là, où, se redressant devant sa rivale, comme le chêne qui l'ouragan a sa tête courbée sans l'avoir pu briser, elle laisse enfin échapper de sa poitrine le cri de sa lave bouillonnante de ressentiments, si longtemps dissimulé, quel soudain changement vient de se faire ! Ses traits, qui, un moment auparavant, n'exprimaient que douleur et résignation, se dilatent ; sa taille grandit au niveau de ses frères

(2) Brantôme, témoin oculaire, décrit ainsi son voyage de France en Ecosse : « S'étant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et les voiliers se reposèrent, dans songer à autre affaire, s'appuyant les deux mains sur la poupe du navire, du côté du timon, et se mirant à l'arrière dans les vagues, jetant toujours ses beaux yeux sur le port, et repétant sans cesse : Adieu France ! Adieu France ! »

aspirations ; sa voix retentit comme l'airain sonore ; l'œil implorateur de la colombe s'est allumé comme celui de l'aigle qui regarde fixement le soleil... C'est la lionne blessée qui se retourne sur le chasseur !

Le Brun vit encore ; poète heureux ! il a vu Marie sur la scène, telle que l'évoqua son génie. Ah ! que Racine, rappelé à une seconde existence, pût voir Esther, Hermione et Phèdre, ainsi qu'elles lui apparurent à l'heure de ses sublimes inspirations ! Que Pierre Corneille, ce Romain né à Rouen, pût entendre aussi sa Camille appeler sur Rome au berceau, ce foudre hyperboréen qui la frappa au déclin de ses ans ! Qu'à la voix d'Aménide Voltaire aussi, descendant du piédestal sur lequel Houdon l'a posé, pétrifié plutôt que sculpté, pût tresser une guirlande de myrte et de lauriers pour en couronner la prêtresse de son temple !

Aucun historien, pas même Walter Scott, (car lui aussi est historien, dès que, descendant du nuage de la fiction, il marche sur le sol de l'histoire), aucun historien n'a peint Elisabeth, dans toute la vérité de la nature à l'égal de Schiller et de Le Brun. L'un et l'autre, lui arrachant son masque d'hypocrisie, l'ont montrée telle que l'ambition et la haine fermentant dans le sang de Henri VIII. Être hybride femme seulement par ce qui est allié dans la femme, — la vanité, la jalousie de charmes supérieurs, le profond ressentiment, non des injures subtiles, mais de celles infligées à une rivale ; homme, dans tout ce qui dépasse ce monarque de la création, — l'orgueil, la froide cruauté, l'égoïsme poussé jusqu'à la monomanie.

Le théâtre devient réellement l'école des maîtres, lorsque le génie y traîne une Elisabeth, pour la présenter enfin au monde sous ses traits véritables ; non plus comme au commencement de son règne, triomphante des flottes de l'Espagne, l'alliée de Henri IV et de Nassau, la courageuse adversaire de Philippe, mais ordonnant à des juges iniques de condamner à mort une reine infortunée qui était venue s'asseoir au foyer britannique et y réclamer l'hospitalité d'une souveraine dont elle était la sœur, par une noble fiction, et l'héritière légitime du trône par les lois de l'Angleterre. (3)

Leycester, quoique dessiné avec un pinceau plein de vigueur, nous rappelle cependant le portrait de ce courtisan infortuné peint par Scott. Mais c'est le privilège du génie de rester original alors même qu'il imite. La médiocrité seule copie servilement. L'artiste inspiré, en conservant l'ensemble

(3) Mais était la petite-fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII.

de l'œuvre qui lui sert de modèle, jette dans les détails quelque chose qui fait croire qu'il travaillait, ayant la nature vivante sous ses yeux.

Tout en rendant justice aux poètes tragiques qui ont marché sur les traces des Grecs, nous ne pouvons nous dissimuler qu'en marchant sur la scène des personnages appartenant au moyen-âge, ou aux temps modernes, il est plus facile de faire paraître l'art qu'en traitant des sujets pris dans les siècles du paganisme.

Nous voyons dans Iphigénie une jeune fille se courbant sous le joug du destin, de la nécessité, (dont sa religion lui enseignait l'ampleté suprême), bien plus que sous celui de la puissance paternelle. Mais dans quelle étonnante Racine aurait-il trouvé, en peignant la fille d'Agamemnon, ces traits variés d'individualité qui donnent tant de réalité aux créations des poètes romantiques ? Que savons-nous de Phèdre, si ce n'est son coupable amour ?

Il n'en est pas ainsi de Marie Stuart. Grâce à Brantôme, qui avait vécu à la cour des Valois lorsqu'elle y brillait de tous les attraits de sa jeunesse, nous connaissons sa vie privée, ses occupations, son amour des lettres, la grâce, l'enchantement de ses conversations. Et lorsque la reine d'Écosse apparaît sur la scène, nous voyons, à sa vue, les nombreux souvenirs de nos premiers lectures.

Nous ne nous pas que d'accord avec les règles de la perspective morale, le théâtre ne doit présenter des êtres un peu au dessus des proportions de la nature ; mais toujours est-il vrai que, pour exciter nos sympathies, il faut que les situations, mises en scène, nous rappellent nos propres sensations.

Nous avons vu plusieurs fois Rachel dans le rôle de Marie Stuart et à chaque nouvelle représentation, il nous a semblé qu'elle y déployait de plus grands talents. Elle n'a point de rivale sur la scène pour exciter son émulation. Avec qui lutte-t-elle ? Ah ! cela pour antagoniste cette perfection idéale sans cesse présente à sa pensée qu'elle ne croit pas entrevoir avoir atteint.

C'est ainsi que le berger hébreu, dans le silence de la nuit, lutta pendant de longues heures contre un colosse adversaire... Pressé par l'immortel lutteur il se tait sur sa poitrine une force surnaturelle... Mais il n'abandonna pas moins le combat inégal.

Quel beau spectacle que ce déploiement d'efforts généreux pour atteindre à cette perfection idéale à laquelle l'homme ne peut jamais atteindre, mais vers laquelle le génie tend incessamment !

faire tous ses efforts pour calmer l'animosité des deux parties belligérantes et pour rétablir la paix entre les deux pays.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur, J. U. Anderson. Il est fort peu vraisemblable que M. Pakenham, sans l'avis d'Angleterre, ait pu si vite, et de lui-même, faire une détermination à une si haute gravité; mais, quel que soit le motif qui ait inspiré le *New-York Herald*, elle n'a pas moins causé une grande sensation. Les hommes mêmes enclins à espérer que le différend entre l'Union et le Mexique peut encore se terminer d'une manière pacifique, s'il est vrai, comme l'assure une gazette anglaise, que le général Apudtia, commandant en chef des troupes mexicaines sur le Rio-Grande, persiste à maintenir ses communications avec les officiers américains, nonobstant les voies de fait qui ont lieu sur le rive du Fleuve del Norte, il est permis de croire que le gouvernement mexicain se réserve de désavouer, s'il était nécessaire, les actes d'hostilités commis sans son autorisation.

Le dernier échec que le général américain Walker a subi dans la pointe Isabelle et Matamoros, n'a point causé une sensation vive aux Etats-Unis. Il y a une disproportion trop grande entre les forces des deux états pour que l'orgueil national des citoyens de l'Union souffre beaucoup d'une défaite. La guerre avec le Mexique est regardée comme un jeu. Déjà même elle a donné lieu à quelques-unes de ces grosses plaisanteries parlementaires que les Américains affectionnent particulièrement. Le général Taylor, qui a été nommé gouverneur de la Louisiane, a fait, par exemple, au Congrès, la motion suivante:

« Attendu que la présence d'un corps d'hommes armés est nécessaire dans les plaines du Texas, et attendu que les services de l'assemblée générale sont plus utiles sur le champ de bataille que dans la chambre de conseil d'état, il est résolu que le sénat et la chambre des représentants se transformeront spontanément en deux compagnies pour marcher au secours du général Taylor. »

Un autre membre de la législature, M. Cassard a déposé à son tour une autre proposition non moins plaisante, mais conçue dans un sens tout différent:

« Attendu qu'il est nécessaire de garder dans la ville des forces suffisantes pour le cas de besoin, les bataillons et la compagnie des gardes d'Orléans sont invités à rester à la Nouvelle-Orléans, et à ne pas se rendre sur le champ de bataille du Texas. »

Après avoir été discutées avec la gravité que les Américains savent mettre dans leurs plaisanteries, ces deux propositions ont été repoussées par une majorité de 26 voix contre 26.

Les journaux anglais jusqu'au 13 juin, n'ont pas encore résolu les questions à l'ordre du jour, et dont dépend le succès de la loi sur les céréales. La chambre des communes s'est occupée du bill des céréales. Sur la proposition à l'ordre du jour de se former en comité, lord Stanhope a demandé l'ajournement à six mois; lords Wicklow, Colcherter et le duc de Buckingham ont appuyé la motion; lords Essex, Radnor et Littleton, ainsi que lord Howden l'ont combattue. Lord Stanley s'est de nouveau distingué par un discours violent contre les lois sur les céréales.

Dans la chambre des communes, le comte de Lincoln a soumis trois bills relatifs à la loi sur les propriétaires et les fermiers d'Irlande, dont les principes ont été soutenus par M. Stansfeld, Crawford, John O'Connell, Osborne, Shaw et Wise. Sir Robert Peel a avec un grand talent, repoussé les attaques violentes de lord Bentinck, en démontrant l'utilité du bill proposé.

Dans les deux chambres les débats ont été ajournés à aujourd'hui 15 juin.

La séance du 10 juin de la chambre des communes n'a pas offert d'intérêt. M. Hawes, représentant de Lambeth, et dont nous avons dernièrement vu le nom, a l'occasion des discussions qui ont eu lieu sur le sujet des réclamations danoises, ayant demandé que la chambre se formât en comité pour prendre en considération ces réclamations, le chancelier de l'échiquier s'y est opposé:

« La déclaration de guerre de la part du Danemarck, a-t-il dit, avait eu lieu, le 15 août 1807, avant la capture de navires et marchandises appartenant à des sujets danois. La Grande-Bretagne n'a jamais fait aucune déclaration de guerre qu'en délivrant des lettres de marque; elle est dans l'habitude de ne faire une déclaration de guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens de pacification. En juin 1812, l'Amérique déclara la guerre; l'Angleterre ne déclara la guerre qu'en septembre; cependant les captures faites pendant l'intervalle ont été réputées captures légales. »

La chambre ayant alors mis la question aux voix, a rejeté la motion de M. Hawes pour la formation du comité, à une majorité de 85 voix contre 38.

Mardi matin, il y a eu à Londres une réunion nombreuse de pairs et de membres du parlement protectionistes; il a été décidé que l'on combattrait encore jusqu'au dernier moment le bill des céréales dans la discussion des dispositions en comité général. C'est à la suite de ce meeting que le duc de Buckingham a proposé l'amendement qu'il voulait présenter, et qui avait pour objet de permettre l'échelle mobile des droits; aujourd'hui le projet de loi n'a été discuté que sur la suppression virtuelle du projet tout entier.

L'amendement que se propose de présenter lord John Russell dans la discussion sur les droits des sucres, consiste à supprimer toute distinction entre les divers sucres quant au pays de production, et à établir une diminution graduelle du droit de production sur les sucres étrangers, de façon à ce que dans cinq ans les sucres soient admis aux mêmes conditions.

Le comte de Wyld s'est rendu à Portsmouth pour complimenter le nom de la reine et du prince Albert, le grand-duc Constantin à l'occasion de son arrivée en Angleterre.

Le comte de Gatham, chancelier de l'échiquier, le comte de Lincoln et plusieurs autres membres du cabinet ont eu une entrevue avec Robert Peel à sa résidence de *Wiltshill-Gardens*.

Des discussions assez vives ont eu lieu dans le conseil de la ville de Londres à propos de l'adresse envoyée au roi des Français. Il avait été convenu qu'une seule et même adresse serait faite par la cour des *aldermen* et le conseil; à ce qu'il paraît deux adresses différentes auraient été envoyées, l'une par le conseil et l'autre par les *aldermen*. Après quelques explications,

cet incident n'a pas eu de suite, et la réponse du roi a été lue au milieu des applaudissements.

Les prix des grains, à Londres, pendant la semaine expirée le 9 juin, ont été de: froment, 52 sh. 2 d. par quarter; orge, 28 sh. 2 d.; avoine, 23 sh. 11 d.

Les lettres de Valparaiso (Pérou), du 19 février, annoncent que la compagnie des négociants anglais, qui depuis quelques années possède le privilège exclusif de l'importation du Guano, privilège qui lui avait été accordé par le gouvernement de la Bolivie et du Pérou, vient de recevoir, mais de ce dernier seulement, le renouvellement de son privilège pour plusieurs autres années.

#### Bourse de Londres du 12 juin.

Les fonds se sont améliorés aujourd'hui. Bien qu'il y ait eu peu de transactions, il s'est manifesté une certaine tendance à la hausse. Les consolidés se sont fermés cette après-dînée à environ 1/4 pour cent au-dessus de leur ferme-ture d'hier, la cote définitive pour l'ouverture ayant été de 95 1/2. Trois pour cent ont été à 97. Bons de l'échiquier 12-17 sh.

Les fonds étrangers ont subi aussi une certaine amélioration. Les transactions ont été peu nombreuses, mais les prix se sont ressentis de l'aspect favorable que les affaires ont pris dans le parlement.

#### Nouvelles d'Italie.

Rome, 2 juin.

Hier soir à 6 heures, le cardinal camerlingue, accompagné de tous les prélats de la cour, s'est rendu au Vatican pour procéder à la reconnaissance de la dépouille du saint-père. L'administrateur provisoire du saint-siège est revêtu du pouvoir souverain jusqu'à l'élection d'un nouveau pape; la garde suisse l'a accompagné hier depuis le Vatican jusqu'au palais Gabrieli, sa résidence. Ce matin à eu lieu l'autopsie et l'embaumement du cadavre; les funérailles seront célébrées à l'église de St.-Pierre, où l'auguste défunt a désiré d'être enseveli. Durant la vacance du saint-siège, le sénat reprend toute l'importance politique qui lui est encore restée. Aujourd'hui il a appelé sous les armes la garde urbaine (différente de la garde civique), il l'a chargée de faire les patronilles et a fait arborer dans les présidences des 12 quartiers de la ville les étendards du saint-siège vacant.

On apprend que le testament de Grégoire XVI a été fait en 1837 à l'époque du choléra. L'exécuteur testamentaire est le cardinal Mattei. Les sommes que le défunt a déposées dans la banque de San-Spirito, il les a léguées à la propagation de la foi. Il a destiné plusieurs legs aux établissements de bienfaisance, aux pauvres, aux gens de sa maison et pour la fondation de messes. Ses principaux héritiers sont ses petits-neveux, qui n'ont pas encore atteint l'âge de majorité. Les restes de son testament ont été déposés plus tard à l'église de St.-Grégoire. Il a passé plusieurs années dans le couvent de cette église en qualité de membre de l'ordre des Camaldules et comme général de cet ordre.

Il y a eu lieu la première congrégation des trois chefs du sacré collège, savoir le doyen, l'archi-prêtre et l'archi-diacre; elle a été tenue dans la demeure du premier, le cardinal Micara; c'est là qu'ils se réuniront tant que la dépouille du saint-père reposera encore au Vatican. Plus tard, les réunions de tout le collège se tiendront dans la sacristie de l'église de St.-Pierre. Tous les fonctionnaires de l'état ont été confirmés dans leurs postes; on désigne plusieurs cardinaux comme compétiteurs au saint-siège, entr'autres les cardinaux Mattei, Falconieri et Orsini.

Des lettres de Rome, arrivées il y a peu de jours au *Mercurio di Prussia*, disent qu'on y a renoncé à tout espoir d'arriver à un accord avec la Russie. Les négociations relatives au traité de commerce sont arrêtées et il y a peu de probabilité de les voir reprises de sitôt.

L'aspect de l'avenir le plus prochain est fort sombre, dit le *Correspondant de Nuremberg*. Une conspiration, qui a éclaté dans les premiers jours de juillet, ayant été découverte et les arrestations dans la Romagne continuant sans interruption, toutes les prisons des états du saint-siège sont encombrées. Si le prochain gouvernement ne marche pas dans des voies toutes autres que celui qui vient de finir, ce pays-là ne sera jamais ni prospère, ni tranquille.

#### Nouvelles d'Allemagne.

Le synode général protestant de Berlin, dit la *Gazette générale de Prusse* du 9 juin, a tenu deux séances, le 4 et le 6, dans lesquelles il a formé huit commissions, composées chacune de 8 à 10 membres. A chacune de ces commissions a été donnée une tâche particulière; savoir: A la 1<sup>re</sup>, tout ce qui concerne les dogmes confessionnels, y compris la question si l'ordination des prêtres doit avoir lieu en les obligeant à croire à certains dogmes et aux livres symboliques; à la 2<sup>e</sup>, tout ce qui a rapport à la constitution de l'église, ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur. La 3<sup>e</sup> aura à s'occuper de l'examen des propositions faites par les synodes provinciaux relativement aux études préparatoires pour le sacerdoce ecclésiastique.

L'extension du cercle dans lequel agissent les prêtres des paroisses, et l'écartement des obstacles qui s'opposent à cette action, formera l'objet de l'occupation de la 4<sup>e</sup> commission. Le culte divin tant public que particulier sera dans les attributions de la 5<sup>e</sup> commission; la 6<sup>e</sup> discutera la position relative de l'église et des écoles; la 7<sup>e</sup> aura à traiter les propositions touchant les relations entre l'église protestante et les autres églises. Enfin la 8<sup>e</sup> sera chargée de se prononcer sur les relations de l'église à certaines dispositions du code civil relativement au mariage et à la prestation des serments dans les procès.

Tous ces objets ont été discutés déjà dans les synodes provinciaux et sont devenus les sujets de propositions émanées de ces assemblées. En outre, le gouvernement en a fait le sujet des mémoires qu'il a fait distribuer aux membres du synode général. Il a du reste été déclaré dans la seconde séance de ce synode qu'il n'est qu'une assemblée consultative et que ses décisions, tout importantes qu'elles sont comme avis pour le gouvernement, n'ont aucune force obligatoire pour l'église elle-même.

Son Exc. le comte de Koenigsmarck, chambellan de S. M. le roi de Prusse, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Cour des Pays-Bas, est arrivé le 11 juin à Berlin.

On écrit de Berlin, 9 juin, à la *Gazette de Cologne*:

Notre tribunal suprême, qui est pour les autres provinces rhénanes la cour de cassation, va être entièrement réorganisé: Il y sera dorénavant plaidé à vive voix et non plus seulement par des plaidoyers écrits; ensuite un ministère public y sera institué et enfin, — ceci est du moins le désir exprimé à différentes reprises par la grande majorité du tribunal, — les séances seront publiques. Pourtant ce dernier point n'est pas encore entièrement décidé par le gouvernement.

L'*Observateur Autrichien* du 2 de ce mois contient l'ordre impérial donné sur le rapport de S. A. le prince de Metternich, portant la création d'une académie des sciences dans la capitale de l'empire, S. M. I. a signé le 30 les dispositions ultérieures relatives à cette académie. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Correspondant de Nuremberg*:

« La fondation de la nouvelle académie des sciences, annoncée dans la *Gazette de Vienne* a excité parmi les classes instruites des sympathies d'autant plus vives que la résolution impériale y relative a été rendue subitement et à l'improviste, bien que la question de créer à Vienne une académie des sciences ait été de nouveau soulevée à plusieurs reprises depuis une dizaine d'années. Ainsi, un établissement proposé par Leibnitz, il y a déjà plus de cent ans, va naître au moment même où l'on s'occupe d'élever à ce grand homme un monument digne de ses immortels travaux. M. le baron de Pilersdorf, les conseillers auliques André de Brangartner et de Hammer-Purgstall, le conseiller de régence d'Ettingshausen et le professeur d'Endlicher sont chargés de rédiger les statuts; ils devront avoir achevé leurs travaux jusqu'au 16, afin que l'ouverture de l'académie coïncide avec l'inauguration du monument de l'empereur François. »

On indique les données suivantes comme devant servir de base aux statuts. L'académie est divisée, en plusieurs sections: philologie et histoire; sciences naturelles et belles lettres. La philosophie paraît exclue, comme l'avait déjà proposé dans le temps M. Litrow.

Les 24 premiers académiciens seront nommés par l'empereur; 12 d'entre eux toucheront un traitement de 1,200 à 1,500 florins, les 12 autres ne seront pas rétribués et remplaceront les premiers à mesure que ceux-ci mourront ou résigneront leur poste. Le président, qui n'est élu que pour trois ans, touchera un traitement de 3,000 florins, le secrétaire de 2,500 florins. Le reste de la somme allouée pour la dotation de l'académie est affecté à des buts purement scientifiques, à des prix, à la publication d'ouvrages, de mémoires, etc. Tous les académiciens auront le rang de conseiller de régence. Il sera nommé un curateur à côté du président, comme à l'académie des beaux-arts. »

#### Affaires du Portugal.

Les dernières dépêches reçues du Portugal à Madrid, vont jusqu'au 3 juin. Le ministère portugais, forcé de souscrire au vœu populaire, a ordonné: 1<sup>o</sup> Une amnistie pour les délits politiques; 2<sup>o</sup> L'armement de la garde nationale et 3<sup>o</sup> la dissolution du conseil d'état. On croit que ces concessions assureront le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux gouverneurs civils, une circulaire qui prescrit de désarmer le peuple. Cette mesure sera d'une exécution difficile, selon toute apparence, à moins qu'elle ne coïncide avec la réorganisation de la garde nationale.

Le gouvernement a décrété l'amnistie pour toutes les personnes compromises dans la révolution de Torres et Almeida; elles seront réintégrées dans leurs emplois et la jouissance des biens qui avaient été saisis.

La junte gouvernementale de Coimbra a adressé au ministre de l'intérieur du Portugal une dépêche dans laquelle nous remarquons les passages suivants:

« La junte désire un gouvernement qui agisse conformément au vœu national, mais d'après son propre instinct et ses convictions, sans aucune influence étrangère qui ne procéderait pas de légitimes inspirations de l'urne électorale. Un ministère influencé personnellement par la couronne, ou par les masses désordonnées du peuple, ne peut satisfaire la nation; la junte n'en veut point: nous voulons un gouvernement du système représentatif comme il doit être dans toute la partie de l'Europe, responsable de ses actes devant le peuple. La junte ne veut pas qu'on se préoccupe de principes, mais de principes, c'est pourquoi elle ne discute point de programme, ne voulant pas enlever au gouvernement la gloire d'en adopter un qui soit national, ni prendre sur elle la responsabilité d'un acte qui ne conviendrait pas au peuple. La marche de la junte est dictée par les principes et ne varie pas suivant les événements; si la révolution ne triomphait pas, la junte tiendrait toujours le même langage vainement; elle répéterait ce qu'elle a déjà dit: « convocation des cortès constituantes pour réformer la charte; dissolution immédiate de la chambre; ministère de confiance. »

On écrit des frontières du Portugal, 3 juin:

Hier, des paysans armés se sont approchés de Chaves; ils venaient de Monte-Alegre. La désertion s'est mise dans les rangs des troupes de la frontière; on ne sait si les soldats sont réconciliés ou s'ils se laissent entraîner par les insurgés. Quoiqu'il en soit, il est certain que le mal existe; le contact des révolutions est dangereux avec des ministres tels que les nôtres et des systèmes aussi onéreux pour les peuples que le système tribunaire.

#### FINANCES. — BILAN DE LA BANQUE D'ESPAGNE.

(Suite et fin. — Voir notre n<sup>o</sup> d'hier.)

Les faits que nous avons cités précédemment ont une explication satisfaisante des causes qui ont produit le désordre dans le pair de change, à part celles qui proviennent des transactions de commerce; et avant de passer à la dernière, on peut se reporter au tableau suivant, qui donne le pair du change entre Londres et les autres places, tel qu'il est dressé d'après le *Tait's Combi*.

Place	Montant
Londres reçoit de, ou donne à:	
D'Amsterdam	13 florins 3 stuivers par unité.
Hambourg	13 rks. 12 shellings
Paris	25 fr. 50 cent.
Francfort	150 batzen
Vienne	10 florins 2 kreuz.
Gènes	25 liv. 35 cent.
Berlin	6 dollars 25 gros.
Milan	30 liz. A 30 cent.
Leghorn	30 liv. Tosc. 50 cent.
A Lisbonne	32 1/2 paces, par 1 mètre.
Madrid	1 dollar.
Gibraltar	1 hard dollard.
Naples	1 ducat.
Palerme	119 " 1 onza.
Venise	47 " 6 liv. d'Australie.

